

## QUESTION 1

**Auteur** Julien Délèze, AdG/LA, et Gaël Bourgeois, AdG/LA  
**Objet** La législation cantonale sera-t-elle enfin à jour sur le site internet du canton du Valais?

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est indiqué sur le site internet que la législation cantonale n'est plus mise à jour «jusqu'à nouvel avis». Cela fait donc plus de six mois que le citoyen valaisan devrait conserver tous les bulletins officiels pour pouvoir connaître l'état de la législation du Canton. Cette situation est inadmissible.

### **Conclusion**

Dès lors, le Gouvernement peut-il nous indiquer pourquoi le délai de mise-à-jour est aussi long et quand le citoyen pourra-t-il se fier aux documents légaux disponibles sur internet?